



Championnat de France Jeunes 2018 – 2019

ART. 1 - Organisation.

Ces Championnats de France, individuels, se déroulent en trois phases, sauf pour les **Poussins -8 ans** qui ne participent qu'aux deux premières phases. **Les Benjamins -11 ans**, **Minimes -14 ans**, **Cadets -17 ans**, **Juniors -21 ans** participeront aux qualifications pour la finale Nationale :

A- Phase 1 District :

Entre 4 et 6 journées pour toutes les catégories, à organiser au plus tard pour le **28 Avril 2019**, les lieux et dates étant laissés au libre choix des entités districts.

B- Phase 2 Région :

Les **25 et/ou 26 Mai 2019** pour toutes les catégories

C- Phase 3 Nationale : Le **29 et 30 Juin 2019** à **LOMME** pour les Benjamins -11 ans, Minimes -14 ans, Cadets -17 ans et Juniors -21 ans,

D- La phase District est qualificative pour la phase Région toutefois les jeunes inscrits sur les listes SHN Relève et Espoirs 2018-2019 sont qualifiés directement pour la phase Région sans obligation de participer à la phase District.

E- La phase Région est qualificative pour la phase Nationale pour les catégories : Benjamins – 11 ans, Minimes -14 ans, Cadets -17 ans et Juniors -21 ans.

F- Dans chacune des phases, les égalités au score sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif

ART. 2 - Participation.

A- Ces Championnats sont ouverts à tous les jeunes licenciés F.F.B.S.Q. en règle avec la Fédération.

B- Les jeunes étrangers licenciés à la FFBSQ sont autorisés à participer à cette compétition, sans pouvoir prétendre au titre de Champion de France, leur participation s'arrête à la phase district.

C- Les catégories, d'âge sont :

- **Poussins garçons et filles -8 ans nés entre le 01/09/2010 et le 31/08/2013**
- **Benjamins garçons et filles -11 ans nés entre le 01/09/2007 et le 31/08/2010**
- **Minimes garçons et filles -14 ans nés entre le 01/09/2004 et le 31/08/2007**
- **Cadets garçons et filles -17 ans nés entre le 01/09/2001 et le 31/08/2004**
- **Juniors garçons et filles -21 ans nés entre le 01/09/1997 et le 31/08/2001**

ART. 3 - Engagements.

A- Phase District :

Le club fait parvenir à son CSR ou à sa ligue régionale le bulletin d'engagement, édité et transmis par la structure fédérale concernée

Les droits d'engagement sont :

- **Gratuits** pour les poussins
- De **7 euros** maximum pour les Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors

B- Phase Régionale :

Il n'y a pas de droit d'engagement, seules les parties de cette phase sont à la charge des qualifiés et à régler auprès de la ligue organisatrice de cette phase.

ART. 5 - Phase District

A- Chaque jeune effectue au cours de chaque journée :

2 séries non consécutives de **2 parties** pour les Poussins

3 séries consécutives ou non de **2 parties** pour les Benjamins

3 séries consécutives de **2 parties** pour les jeunes Minimes, Cadets et Juniors

B- A l'issue de chaque journée et dans chaque catégorie, un nombre de points est attribué à chaque jeune en fonction de son classement sur chaque journée, suivant le barème ci-dessous :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8
Points	80	60	50	46	42	38	34	30
Place	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	28	26	24	22	21	20	19	18
Place	17	18	19	20	21	22	23	4
Points	17	16	15	14	13	12	11	10
Place	25	26	27	28	29	30	31 et +	
Points	9	8	7	6	5	4	3	

C- La Ligue (ou CSR) décide des lieux et établit avec les centres choisis les horaires, en Respectant les temps de coupure entre les séries, pour les poussins.

D- Les joueurs sont classés au cumul des points obtenus par chacun au cours de leurs trois meilleures journées. En cas d'égalité le total des quilles abattues durant leurs trois meilleures journées est déterminant.

E- Pour obtenir une qualification en phase régionale, deux conditions sont à remplir :

- a. Se positionner dans les 60 % des participants aux journées districts.
- b. Avoir participé à au moins 3 journées minimum.

- F- A l'issue de l'ensemble des journées et dans chaque catégorie, le titre de Champion District et Championne District sont attribués au premier et à la première du classement défini à l'alinéa précédent.
- G- Chaque entité régionale doit envoyer au CNB ses résultats au fur et à mesure du déroulement de chaque journée (cnb.resultats@ffbsq.org).
- H- La date limite de transmission de la liste des qualifiés(es) (SHN inclus) au CNB (cts@ffbsq.org) et à la ligue organisatrice de la phase régionale est impérativement fixée au **06 Mai 2019**.

ART. 6 – Phase Région

- A- Chaque jeune effectue :
 - 2 séries non consécutives de **2 parties** pour les Poussins
 - 3 séries consécutives ou non de **2 parties** pour les Benjamins
 - 4 séries consécutives de **2 parties** pour les Minimes, Cadets et Juniors,A l'issue de ces deux séries, les titres de Champion Régional et de Championne Régionale sont décernés pour chaque catégorie.
- B- La Ligue ou le CSR établit les horaires en accord avec le centre choisi.
- C- Le nombre de qualifiés par région pour la finale nationale est fonction du nombre de qualifiés pour la phase régionale à l'issue des phases districts. Il est communiqué par le CNB 15 jours avant la phase régionale. **Le nombre total de qualifiés pour la finale nationale est de 16 filles et 32 garçons par catégorie Benjamin, Minime, Cadet et Junior.**

ART. 7 – Phase Nationale :

- A- Qualifications
 - Les Benjamins (garçons et filles) effectuent 3 séries consécutives de 2 parties ;
 - Les Minimes, Cadets et Juniors 4 séries consécutives de 2 parties.A l'issue, 8 filles et 16 garçons de chaque catégorie sont qualifiés pour la finale
- B- Finale
 - Elle se déroule en round robin sans conservation des quilles abattues lors des qualifications suivant le schéma suivant :
 - 1 poule de 8 par catégorie filles
 - 2 poules de 8 par catégorie garçons en fonction du classement aux qualifications : poule A jeunes classés 1,4,5,8,9,12,13,16 ; poule B jeunes classés 2,3,6,7,10,11,14,15.
 - Un bonus de 20 points est accordé en cas de victoire et 10 en cas de match nul.
- C- Titres
 - Les titres de Championne de France sont délivrés dans chaque catégorie fille à l'issue de la finale round-robin.
 - Les titres de Champion de France sont délivrés et le podium déterminé dans chaque catégorie à l'issue d'un match de classement sur une partie entre les jeunes classés 1^{er} de chaque poule pour le titre et la place de 2^{ème} et entre les jeunes classés 2^{ème} de chaque poule pour la 3^{ème} place.

D- Les frais de parties sont pris en charge par le CNB.

E- Forfait : Les jeunes qui déclarent forfait pour la finale nationale sont tenus de le faire savoir à leur Ligue Régionale et au CNB avant le **17 Juin 2019**. Après cette date, sauf empêchement majeur dûment justifié, une amende de 50€ sera réclamée au club. Le CNB repêche dans l'ordre du classement régional relatif au lieu de la finale nationale.

ART 9 – Divers

A- Tenue de jeu : voir article 17 du LIVRE II sportif :

<http://www.ffbsq.org/bowling/arbitrage/Reglements/Livre II Sportif revision 2018 02 18.pdf>

B- Tous les règlements généraux de la FFBSQ sont applicables à ces championnats de France.

C- Le C.N. Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.